

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Labouheyre (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 13 mars 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, **M. BAUDE Vital**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme LARRUE Marie, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme PIQUEMAL Sophie** (arrivée à 18h18) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. CARRERE Paul, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BACHE Alain et M. SAINTORENS Denis, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. FORET Thierry (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe (excusé), M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	14	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'un Chargé de mission espaces naturels

Considérant le contexte de tension financière et d'organisation du pôle patrimoine naturel à moyens contraints

Considérant la temporalité du projet RNR, qui sera suivi selon le calendrier de la Région (moindre investissement en 2025 et absence de financement dédié sur la période)

Il est proposé au Comité Syndical de créer un emploi de Chargé de mission espace naturels qui répondra aux besoins dans le domaine.

La création de ce poste permet de finaliser la réorganisation des missions Natura 2000 et la coordination technique et d'amélioration des connaissances naturalistes.

Cette réorganisation n'induit pas de moyens nouveaux supplémentaires à l'échelle du service.

Mission du poste (cf. fiche de poste jointe)

- Coordination technique des mesures de la Charte pour la préservation et la restauration des espaces naturels d'intérêt patrimonial
- Appui à la mise en œuvre de N2000 pour les sites portés par le parc naturel régional (financement FEADER)
- Organisation des liens et des collaborations avec les partenaires pour l'amélioration de la connaissance naturaliste et sa valorisation
- Appui technique des équipes
- Participation au positionnement institutionnel du parc dans son domaine d'activité

Condition de recrutement en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires

- Emploi de catégorie A
- Poste à temps complet
- Durée du contrat : 3 ans
- Référence juridique : article L.332-8-2° du code général de la fonction publique (emploi permanent)
- Grade de référence : attaché
- Rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, en fonction des compétences, de l'expérience professionnelle

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à créer un emploi de Chargé de mission espace naturels qui répondra aux besoins dans le domaine.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

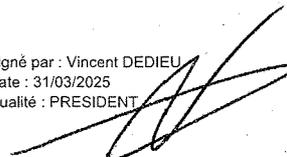
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 31 Mars 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 31/03/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 1 Avril 2025